

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Séance du 23 septembre 2015

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 27

Date de la convocation : 15/09/15

**Présents** : M. ALEXANDRE René, Mme BARTH Joëlle, Mme BLOSSE Anne, Mme BONNAVENTURE Corine, M. BONNE Gilles, Mme CERVONI Anélène, M. COLIN Roger, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, Mme GEROME Nadine, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, Mme KELLER Laure, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, Mme MOTSCH Suzanne, M. NOEL Philippe, M. PICOCHÉ François, M. THOMAS Jean-Louis.

#### Pour information :

Sébastien HACH arrivé pour le point n°4 : SCoT – CEE

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ANDRE Dominique à Mme MOTSCH Suzanne, M. GEORGES Jean Michel à Mme MARCOT Véronique, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël, M. PERRIN David à Mme GEROME Nadine, M. SALVADOR Victorio à M. LAGARDE Daniel, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée à M. GARION Eric.

Le mercredi 23 septembre 2015 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à URIMENIL sous la présidence de Philippe EYMARD, Président.

Nadine GEROME a été nommée secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de URIMENIL pour son accueil.

#### Documents distribués :

- Programmation 2016
- Convention constitutive du groupement de commandes – Marché de sel

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis THOMAS interroge le Président concernant le rendu de l'étude menée par KPMG sur les incidences des évolutions possibles du périmètre de la C2VRM. Le Président informe les délégués qu'un point sur cette question est prévu en fin de séance.

Le Président propose d'ajouter un point suivant à l'ordre du jour :

- RUISSEAUX – Vologne : Convention de mise à disposition de personnel

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

#### **1. RUISSEAUX – Vologne : Convention de mise à disposition de personnel**

La C2VRM s'est engagée dans un programme de restauration de la Vologne et de ses affluents en groupement de commande avec la CC de Bruyères Vallons des Vosges, la CC du Val de Neuné et la CC de Gérardmer Monts et Vallées.

La CC de Bruyères Vallons des Vosges met à disposition, en tant que coordonnateur du groupement de commande, une partie de son personnel pour assurer les différentes missions qui lui sont confiées, notamment le suivi des travaux. Dans ce cadre, elle propose d'établir une convention de mise à disposition partielle de service.

Le Président donne lecture du projet de convention et, après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition partielle de service pour le programme de restauration de la Vologne et autorise le Président à signer ce document.

#### **2. SMIC : Adhésion**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte l'adhésion au SMIC de la commune de Celles sur Plaine (canton de Raon l'Etape), du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Chermisey, Midreveaux et Sionne ainsi que du syndicat intercommunal de gestion du RPI de Coinches, Remoneix.

#### **3. SDANC : Adhésion**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire accepte l'adhésion au SDANC des communes de Bouxurulles (153 habitants), Removille (211 habitants) et la Neuveville sous Monfort (178 habitants).

#### **4. SCoT : CEE**

Le Président fait part au conseil Communautaire de la proposition du SCoT des Vosges Centrales consistant à lui transférer les droits à Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la collectivité, afin de les regrouper et les valoriser pour l'ensemble de ses communes adhérentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Donne son accord de principe pour transférer au SCoT des Vosges Centrales les droits de CEE issus d'actions éligibles à ces certificats pour les années 2015 à 2017,
- Prend acte que, dans le cadre de cet accord de principe, la C2VRM garde une totale liberté de choix sur les opérations qu'elle souhaite effectivement transférer,
- Autorise le Président à solliciter l'Agence Locale de l'Energie du Climat (ALEC) au cas par cas sur les opérations susceptibles de bénéficier de ce dispositif, selon les délais de déroulement de ces opérations et les modalités de valorisation financière proposées par le SCoT des Vosges Centrales,
- Autorise le Président à signer avec le SCoT des Vosges Centrales une convention de mandat pour :
  - o Procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire,
  - o Signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé,
- Prend acte que les opérations confiées au SCoT des Vosges Centrales ne pourront être valorisées par le Syndicat que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis,
- Autorise le Président à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au SCoT des Vosges Centrales qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéfice de la commune, ainsi qu'à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui accompagne ce dernier en ce sens.

#### **5. TEPCV : Convention « Territoire en devenir »**

La C2VRM s'est engagée dans la démarche TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). Suite à l'appel à projets, la C2VRM a été classée en tant que « territoire en devenir ». Cela devrait permettre de bénéficier de certaines subventions. Un recensement a été effectué auprès des communes pour les projets pouvant s'inscrire dans les axes suivants :

Axe 1 : Réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public

Axe 2 : Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports

Axe 3 : Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets

Axe 4 : Produire des énergies renouvelables locales

Axe 5 : Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable

Axe 6 : Développer l'éducation à l'environnement, écocitoyenneté et mobilisation locale

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres s'engage dans la mise en œuvre de cette démarche, approuve la convention « territoire en devenir » et autorise le Président à signer la convention particulière d'appui financier avec Mme la Ministre ou M. le Préfet.

#### **6. CRECHE : Modification du règlement – Modulation des horaires**

Sur proposition de la CAF, le Président présente le projet de modification du règlement intérieur de la crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny. Outre quelques modifications à la marge, il est proposé de passer à une capacité d'accueil modulée afin de se rapprocher de la réalité de fréquentation en fonction des tranches horaires de la journée. Ceci permettra notamment d'améliorer le taux d'occupation, pris en compte pour le financement de la structure par la CAF. La crèche est actuellement agréée pour 15 places, il est proposé la modulation suivante : de 7h15 à 8h15 : 10 places - de 8h15 à 17h30 : 15 places - de 17h30 à 18h30 : 7 places.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil « Les P'tits Crocos » tel que joint et sollicite l'avis de la PMI concernant la modulation proposée.

#### **7. ATELIER BOIS - MO : Prolongation de délai – Avenant n°3**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire approuve l'avenant n°3 d'un montant forfaitaire de 1702.11 € HT avec HABA architecture et autorise le Président à signer cet avenant.

#### **8. ATELIER BOIS - Travaux : Avenants**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire approuve l'avenant n°1 d'un montant de 4 230,00 € HT avec l'entreprise FDG, approuve l'avenant n°1 d'un montant de 13 900,00 € HT avec l'entreprise TRB et autorise le Président à signer ces avenants.

#### **9. SPORT CULTURE : Accès aux services de la Communauté d'Agglomération d'Epinal – Règlement**

Le Président expose que les habitants de la C2VRM paient le tarif « extérieur » lors de l'accès aux équipements socio-culturels et sportifs des intercommunalités voisines. Il est proposé que la C2VRM rembourse la différence entre le tarif « local » et le tarif « extérieur » pour favoriser l'accès à des services non présents sur notre territoire.

Ce service pourrait être mis en place à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015. Les équipements concernés sont : la piscine olympique Roger Goujon à Epinal, la patinoire à Epinal, la BMI à Epinal, le conservatoire Gautier d'Epinal.

Le président donne lecture du projet de règlement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil communautaire approuve le règlement joint et précise que le montant des remboursements sera fixé par arrêté du Président, dans le respect du principe exposé dans le règlement.

#### **10. MUTUALISATION - Groupement de commande : Acquisition de sel**

Le Président expose que, dans le cadre du schéma de mutualisation approuvé en conseil communautaire du 24 juin 2015, un des axes de développement à court terme est de s'unir pour acheter et négocier.

Vu les besoins exprimés par les communes, il est proposé de créer un groupement de commande à marchés séparés.

Il précise que le montant total de fournitures est estimé à moins de 90 000 € HT sur les 3 ans, donc la procédure de mise en concurrence sera un Marché à Procédure Adaptée.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes à marchés séparés, le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la création du groupement de commande et désigne la C2VRM comme coordinateur du groupement et la CAO de la C2VRM.

#### **11. ASSAINISSEMENT - Hadol travaux : Fonds de concours**

Dans le cadre des travaux de reprise des fouilles effectués lors de la rénovation de la rue de la Manchamp et route de Xertigny à Hadol par le Conseil Départemental des Vosges, la C2VRM participe à hauteur de 19 999.30 € HT. Le Président propose de solliciter la commune de Hadol pour le versement d'un fonds de concours de 5 000€. La commune de Hadol devra prendre une délibération concordante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire sollicite auprès de la commune de Hadol le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 000 € pour la reprise des fouilles.

#### **12. FINANCES : Budget Assainissement (DM 1)**

Monsieur le Président explique que, suivant le certificat administratif du 17 juillet 2015, un virement de 539 € a débité le chapitre 020 «Dépenses imprévues d'investissement» du budget Assainissement et a crédité l'opération 54 compte 2315 «Uriménil Aménagement du centre bourg » et ce, afin de solder la facture de maîtrise d'œuvre (sous-évaluation de la révision).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire prend note de l'emploi des crédits pour dépenses imprévues et valide la décision modificative correspondante.

#### **13. FINANCES : Décision modificative 2 – Budget assainissement**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire adopte la décision modificative détaillée ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
Opération	Compte	INTITULE	Montant	Opération	Compte	INTITULE	Montant
71	2031	Etudes faisabilité BELLEFONTAINE	16 000				
	20	Depenses imprévues	-11 000	13	1314	Fonds de concours HADOL	5 000
			5 000				5 000

#### **14. FINANCES : Extinction de créances**

Monsieur le Président fait part aux délégués de l'effacement de dettes suite à jugement. La collectivité est donc tenue de constater l'extinction des créances suivantes :

- Créancier 1 : 20,13 € sur le budget général au titre des ordures ménagères de 2009 (Xertigny),
- Créancier 2 : 94,01 € sur le budget assainissement au titre de 2009 (Pouxoux).

L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Après en avoir délibéré, et à la majorité avec 3 CONTRE (M. LAGARDE, M. SALVADOR, Mme CERVONI) le Conseil Communautaire constate l'extinction des créances mentionnées ci-dessus, dit que la créance éteinte de 20,13€ sera inscrite à l'article 6542 du budget général et dit que la créance éteinte 94,01 € sera inscrite à l'article 6542 du budget assainissement.

#### **15. RH : Modification du tableau des effectifs**

Compte tenu des besoins des services, le Président propose la création de 2 postes au tableau des emplois :

- Au sein du service technique, un poste d'adjoint technique de 2<sup>me</sup> classe à temps complet (35h). Ses principales missions seront d'assurer l'entretien des ouvrages d'assainissement et des bâtiments de la collectivité.
- Au sein du service petite enfance : un poste d'agent social de 2<sup>me</sup> classe à temps complet (35h). Ses principales missions seront d'assurer l'accueil/soins des enfants et l'entretien des locaux/matériel. Il sera privilégié les candidats diplômés de la petite enfance (CAP petite enfance, auxiliaire de puériculture ...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la création de ces deux postes.

## **16. PROGRAMMATION 2016 : Conseil Départemental / Conseil Régional**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Communautaire approuve la programmation 2016 relative au Conseil Départemental des Vosges et au Conseil Régional de Lorraine et autorise le Président à signer les documents correspondant à cette programmation 2016.

## **17. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)**

### **DELEGATIONS :**

- Archettes - Maîtrise d'œuvre assainissement : BETG - 15 600 € HT
- CSPP réseaux de transport : BEST - 1329 € HT
- Etude OCMACS : Cibles et Stratégies - 24 725 € HT
- Atelier bois - Avenant n°2 : Elem'bois – 1171,80 € HT
- Licenciement de Rémy POKORNY – Fin de contrat le 31/07/15
- Recrutement de VALENTIN Mansuy au 21/09/2015 (suite CDD 15 jours en août)

## **18. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

## **19. Informations diverses**

- Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.
- Point sur l'évolution du périmètre de la C2VRM. Plusieurs réunions ont eu lieu. Il a été convenu en bureau que les maires tiendront informé directement leurs conseils municipaux respectifs qui pourront en débattre.
- Point sur le service urbanisme
- 01/10/2015 Visite de la crèche « Les P'tits Crocos » à Xertigny par le CCAS de St Dié
- 03/10/2015 Showroom Visite des élus – 10 H
- 05/10/2015 Commission Environnement
- 07/10/2015 Bureau C2VRM
- 23/10/2015 CDCI - 9H30 Préfecture
- 26/10/2015 SCoT Forum pour la révision
- 28/10/2015 RAM – « Rencontres avec les sens » en partenariat avec bibliothèque de Xertigny

## **20. Date et lieu du prochain conseil**

XERTIGNY le 28/10/2015

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire  
Mme GEROME Nadine

Le Président  
Philippe EYMARD